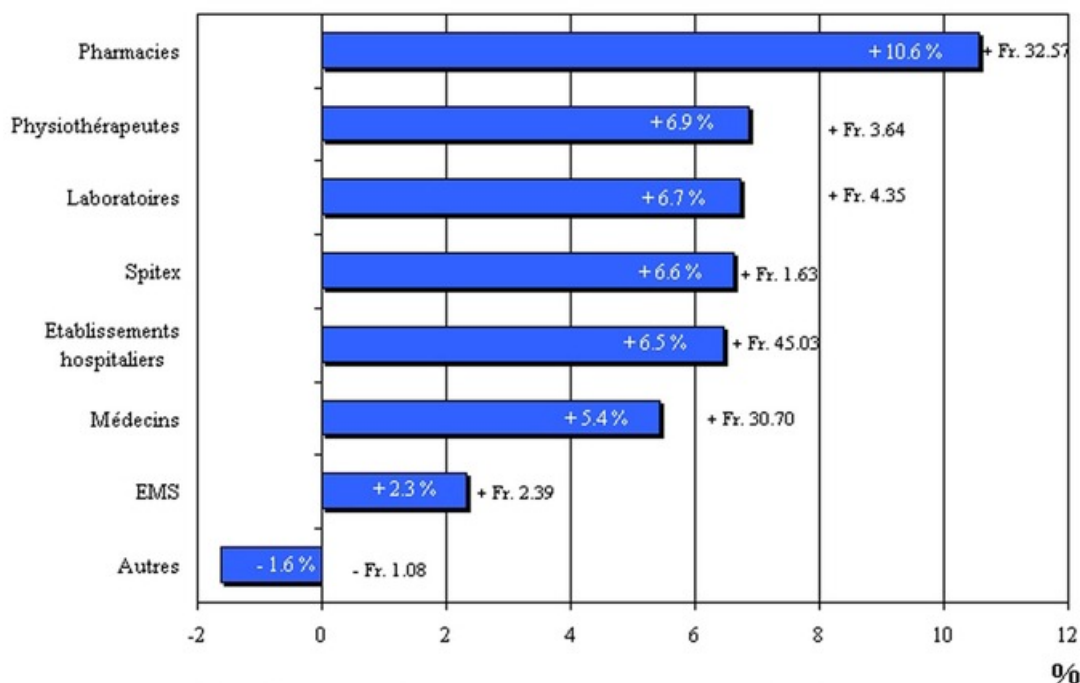


26.09.2001 - 12:29 Uhr

L'indice Cosama le prouve: les primes ne couvrent plus les coûts

Coût annuel par tête selon le prestataire dans l'assurance obligatoire des soins : variation de 1999 à 2000



Coût annuel par tête selon le prestataire dans l'assurance obligatoire des soins : variation de 1999 à 2000

Prestataires de soins	Evolution en %
Etablissements hospitaliers	+ 6.5
EMS	+ 2.3
Médecins	+ 5.4
Pharmacies	+ 10.6
Laboratoires	+ 6.7
Physiothérapeutes	+ 6.9
Soins à domicile	+ 6.6
Autres	- 1.6
Total	+ 6.3

Martigny (ots) -

Voir graphiques: www.newsaktuell.ch/f/galerie.htx?type=ogs

Soucieuse d'améliorer la transparence, la Conférence d'assureurs suisses maladie et accident (Cosama) a créé un nouvel indice qui saisit au plus près la réalité économique des coûts de la santé. Cet indice démontre que l'écart entre le montant des primes encaissées par les assureurs maladie et les dépenses qu'ils versent pour les soins ne cesse de croître. Au cours des quatre dernières années, les dépenses à charge de l'assurance obligatoire des soins ont crû de 17.6% alors que les primes n'augmentaient, elles, que de 12.5%.

Le coût annuel par assuré des 22 assureurs (plus de 1.6 millions d'assurés) de Cosama a augmenté de 6.3% l'an passé. Une hausse bien supérieure à l'évolution moyenne des primes au niveau suisse (+3.8% en 2000). La même constatation peut être faite pour 1999. Et si l'on prend les quatre dernières années, l'écart entre coûts et primes dépasse les 5%. Il a donc manqué de l'argent dans les caisses des assureurs qui ont dû puiser dans leurs fonds propres pour faire face à leur obligation de rembourser les fournisseurs de soins.

Aujourd'hui ces fonds sont en partie épuisés. Un grand nombre de caisses maladie ne respectent d'ailleurs plus les minima fixés par la loi en matière de sécurité financière. Les assureurs n'ont donc plus la possibilité de fixer des primes 2002 inférieures aux coûts, sous peine de ne plus être en mesure de rembourser les factures des fournisseurs de soins. Les fonds propres des caisses maladie ont en quelque sorte été laminés au cours de ces trois dernières années sous l'influence politique. Au bout du compte, c'est l'assuré lui-même qui est appauvri.

Indice Cosama : coûts par prestataire de soins et par canton

Quels sont les secteurs qui ont connu la plus forte augmentation de coûts en 2000 en francs par année et par assuré? Ce sont:

- les établissements hospitaliers (+ Fr. 45.- / + 6.5%)
- les pharmacies (+ Fr. 32.- / + 10.6%)
- les médecins (+ Fr. 30.- / + 5.4%)

En ce qui concerne les régions, ce sont les cantons alémaniques qui enregistrent la plus forte poussée des coûts: Soleure (+10.7%), Berne (+10%), Argovie (+9.5%). Mais le Valais et le Tessin (+9.2%), Neuchâtel (+7.7%) accusent également des hausses supérieures à la moyenne. Cela traduit un certain effet de rattrapage de la part de cantons aux coûts moins élevés. Fribourg (+5.7%), Vaud (+4.6%) et Genève (+4.1%) ont connu des progressions plus modérées (voir les graphiques annexés).

Face à ce constat et si aucune mesure efficace n'est prise pour freiner cette tendance, l'évolution des coûts se poursuivra. Ce qui engendrera de nouvelles hausses de primes que l'on peut d'ores et déjà estimer entre 6% et 10% pour les prochaines années.

Qu'est-ce que le nouvel Indice Cosama ?

Pour gérer de façon cohérente le système de santé, il faut saisir au plus près l'évolution des coûts. Consciente de l'insuffisance des instruments de mesure actuels, Cosama propose un nouvel indice qui colle mieux à la réalité des dépenses de santé.

Les statistiques de l'évolution des coûts de la santé sont souvent soumises à la critique. Les données nationales actuelles sont collectées sur la base de la date de remboursement des factures. Or, on sait qu'un quart des remboursements environ ne sont opérés que l'année qui suit le traitement. Ce décalage crée des distorsions dans la statistique des coûts. L'indice Cosama résout le problème en prenant comme valeur de référence la date de traitement du patient qui traduit mieux la réalité économique en évitant l'inconvénient des reports.

Assureurs membres de Cosama :

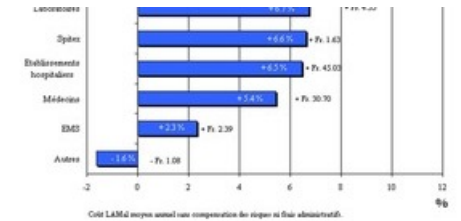
Assura, Caisse-maladie CFF, Groupe Mutuel (16 assureurs), Hotela, Intrax, Philos et Supra

Cosama

Vincent Claivaz Jean-Michel Bonvin
Directeur Psdt comm. communication

Contact pour renseignements complémentaires sur l'Indice:
Cosama, M. Patrick Métral, économiste (tél. 0848-848.112)
[010]

Medieninhalte

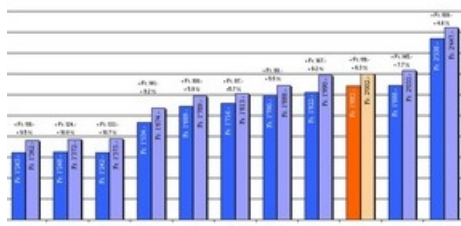


Coût annuel par tête selon le prestataire dans l'assurance obligatoire des soins: variation de 1999 à 2000.

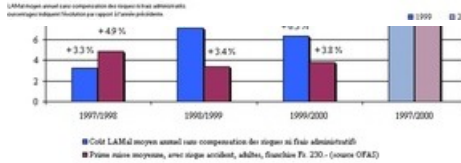
Coût annuel par tête selon le prestataire dans l'assurance obligatoire des soins : variation de 1999 à 2000

Prestataires de soins	Evolution en %
Etablissements hospitaliers	+ 6.5

Coût annuel par tête par canton dans l'assurance obligatoire des soins : variation de 1999 à 2000



Coût annuel par tête par canton dans l'assurance obligatoire des soins: variation de 1999 à 2000



Prime et coût annuel par tête dans l'assurance obligatoire des soins: variation annuelle de 1997 à 2000. Coût annuel par tête dans l'assurance obligatoire des soins: évolution de 1997 à 2000.



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000891/100010804> abgerufen werden.